

Modalité d'évaluation

Formation postgrade : Certificate of Advanced Studies HES-SO en Conduite opérationnelle des structures socio-sanitaires

Module 4

Titre du module

Travail de certification

1. Présentation du module 4

Cf. Descriptif du module

2. Evaluation du module

2.1. Choix du thème

Le thème du travail de certification porte sur les étapes de conception, de développement, de planification et éventuellement, de mise en œuvre d'un projet, relevant de la fonction de cadre de proximité dans son milieu socio-sanitaire.

2.2 Evaluation sommative

Consignes :

Le format attendu du travail de certification est décrit dans le document intitulé « Structure pour le travail de certification (TC) du CAS COESS » disponible sur Moodle. Si le format proposé n'est pas impératif, il est recommandé de s'en inspirer.

Les composantes évaluées sont celles qui sont décrites dans la structure proposée du travail de certification. Pour chaque composante évaluée, les critères utilisés sont entre autres, la clarté de la description proposée, la justification des choix réalisés – idéalement fondés sur des données probantes - et leur pertinence opérationnelle. Une défense orale de 15 minutes est prévue après le dépôt du TC afin que chaque candidat·e puisse répondre aux éventuelles questions que la lecture du travail de certification a pu susciter chez le·la professeur·e qui évalue le travail.

Forme :

Le travail comporte environ 20 à 30 pages, sans les annexes. Il remplit l'ensemble des consignes et critères et se réfère aux normes Provost (voir le Guide de présentation des travaux, aide-mémoire sur l'Intranet de la HE-Arc).

Il est déposé en un fichier unique PDF sur Moodle (pas de multiple fichiers).

2.3 Principes de notation

La procédure d'évaluation liée à l'attribution des crédits du module s'effectuera sous forme de note et s'appuiera sur les éléments suivants :

Composantes évaluées	Points
Description du contexte organisationnel, de l'émergence du projet et des critères de choix du projet présenté.	5
Cadre logique.	10
Perspectives théoriques et mobilisation des connaissances scientifiques.	15
Démarche de projet envisagée.	15
Plan d'actions.	10
Auto-évaluation de son rôle de chef de projet et de leader (démonstration de ses capacités d'introspection).	5
Qualité de la rédaction et structure du document.	5
Respect des normes de présentation des références (APA Provost)	5
Total	70

En cas de remédiation, les modalités seront précisées ultérieurement et seront communiquées à la personne concernée. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation ou une répétition obtient la note de E au module, selon l'échelle des notes appliquée.

Barème retenu :

		Pourcentage des critères obtenus	Calcul des points	Taxonomie notes	Taxonomie crédits
Nb. de points total	70	> 95%	> 66.5	6	A
Calcul du 4 à 65%	45.5	> 87.5%	> 61.25	5.5	B
		> 80%	> 56	5	C
		> 72.5%	> 50.75	4.5	D
		65%	45.5	4	E
		dès 57.50%	40.25	3.5	FX
		< 57.5%	< 40.25		F

Echelle de notation :

Elle est inspirée de l'échelle de notation ECTS

Notes	Appréciations	Définitions
A	EXCELLENT	Résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures
B	TRES BIEN	Résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances
C	BIEN	Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables
D	SATISFAISANT	Travail honnête, mais comportant des lacunes importantes

Notes	Appréciations	Définitions
E	PASSABLE	Le résultat satisfait aux critères minimaux
FX	INSUFFISANT	Un travail complémentaire est nécessaire pour l'octroi des crédits
Dans le cadre d'un rattrapage, l'exigence minimale est :		Les modalités seront décidées par le – la responsable de module
F	INSUFFISANT	Un travail de répétition est demandé

Responsable du module de formation postgrade : Christian Voirol, professeur HES, He-Arc Santé